



CONVENTION pour une subvention d'aide à l'achat de couches lavables à destination des particuliers (territoire du SICTOM Loir et Sarthe)

Désignation des parties

Entre

Le **SICTOM Loir et Sarthe**, 103 rue Charles Darwin à **Tiercé**, représenté par **David LAGLEYZE**, son Président, agissant es qualité par délibération 2019-06-02 du 14/12/2019

Désigné ci-après par « **le SICTOM** »

D'une part,

Et

Madame, Monsieur

Domicilié à

.....

Téléphone :

Adresse Mail :

Désignée ci-après « **la famille** »

D'autre part,

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 : Contexte

Le SICTOM, labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) en 2015, a décidé de poursuivre son engagement en faveur de la réduction des déchets.

Les couches lavables représentent un gisement d'évitement de déchets non négligeable. Langer un enfant avec des couches jetables jusqu'à la propreté c'est :

- environ **5 000 couches** et près d'**une tonne** de déchets ;
- un budget de **1 200 €** environ par enfant.

Les couches lavables ont un triple intérêt :

- **écologique** : elles évitent l'incinération d'une tonne de couches par enfant et ainsi l'extraction d'une quantité non négligeable de matières premières ;
- **économique** : l'investissement en couches lavables représente un budget de 300 € à 500 €. Certes, l'investissement est plus important au départ, mais les économies sont importantes dans la durée (même en intégrant les coûts liés au lavage et au séchage), et qui plus est, s'il y a un autre bébé à venir.
L'utilisation de couches lavables a aussi un impact sur la redevance incitative à travers le volume du bac et le nombre de levées ;
- **sanitaire** : pour la santé des bébés (pas de produit toxique)

Ainsi, le SICTOM propose aux familles une aide financière à l'achat de couches lavables afin de favoriser leur développement sur le territoire.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des couches lavables.

Article 2 : Modèles de couches lavables concernées

La demande de subvention sera accordée pour l'achat de couches lavables neuves exclusivement. Les surcouches lavables, les absorbants lavables ou inserts lavables, les renforts d'absorptions lavables ou les boosters lavables peuvent être intégrés sur la facture.

Article 3 : Les modalités

Le SICTOM subventionne à hauteur de 50 % du montant TTC l'achat de couches lavables dans la limite de 150 € par demande et par foyer.

Une seule subvention sera attribuée par foyer.

Seules les factures en euros sont acceptées.

La subvention sera accordée au foyer dont l'enfant a moins de deux ans (extrait d'acte de naissance ou du livret de famille faisant foi) à la réception du dossier complet par nos services.

Les couches lavables doivent répondre obligatoirement aux caractéristiques demandées à l'article 2.

Cette offre s'adresse exclusivement **aux habitants du territoire du SICTOM** (les professionnels sont exclus de ce dispositif). Retrouvez la liste des communes concernées sur notre site internet, www.sicomls.fr rubrique « le territoire », ou contactez-nous par téléphone pour vérifier votre éligibilité au 02.41.37.56.89.

Le budget alloué à cette opération est plafonné et voté annuellement par le Comité Syndical du SICTOM. Ainsi, le nombre de subventions accordées est limité.

Le SICTOM se réserve le droit :

- d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement,
- d'effectuer des contrôles sur l'utilisation des couches lavables,
- de demander la restitution de la somme versée en cas de non-respect des engagements.

Article 4 : Engagements du demandeur

La famille s'engage à :

- signer la charte d'engagement fournie ;
- faire remonter au SICTOM tous problèmes rencontrés afin de pouvoir y remédier ;
- répondre aux enquêtes réalisées par le SICTOM dans le cadre du suivi de l'opération ;
- ne pas revendre les couches lavables avant un délai de 2 ans suivant la signature de la convention.

Le SICTOM s'engage à :

- répondre aux interrogations et difficultés rencontrées par la famille.

Article 5 : Pièces justificatives à fournir

Le demandeur doit fournir toutes les pièces décrites, ci-dessous, et envoyer le tout à l'adresse suivante : SICTOM Loir et Sarthe – 103 rue Charles Darwin – 49125 TIERCE.

Liste des pièces à fournir :

- la convention complétée et signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- la copie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille ;
- la copie de la facture nominative d'achat des couches lavables en euro (€), datant de moins de trois mois à la réception du dossier complet ;
- la charte d'engagement complétée et signée ;
- un RIB (relevé d'identité bancaire)

Article 6 : Durée de la subvention

La convention entre en vigueur à compter de la signature par les 2 parties de la présente pour une durée de 2 ans.

Fait à Tiercé, le

**lu et approuvé*

Le Président du SICTOM
David LAGLEYZE

Le demandeur/ Le représentant
Nom / Prénom